



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique des transports

Question écrite n° 62312

Texte de la question

M. Bruno Gilles appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur l'avenir des couloirs rhodanien et languedocien. Dans le cadre de l'élaboration de la directive territoriale d'aménagement des Bouches-du-Rhône, les acteurs économiques ont été alertés de l'enclavement progressif du territoire de la région Provence - Alpes-Côte d'Azur. La chambre de commerce partage l'analyse préoccupante des services de l'État, compte tenu du rôle important de la région dans l'économie nationale. En effet, il est prévu une saturation des axes routiers des couloirs languedocien et rhodanien en période de grands flux saisonniers liés aux vacances scolaires et au tourisme. Dans cette situation, les acteurs économiques estiment indispensable que les couloirs logistiques soient fiables, sécurisés et fluides. Ils souhaitent que l'on privilégie la mise en place de solutions modales alternatives. C'est pourquoi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour décongestionner le couloir rhodanien dans l'avenir.

Texte de la réponse

Le couloir rhodanien et son prolongement en direction de l'Espagne en Languedoc-Roussillon constituent un des axes majeurs de transport ferroviaire, fluvial et routier en France. Son bon fonctionnement est une condition nécessaire au développement de l'économie nationale. La Commission nationale du débat public a décidé le 6 juillet 2005 d'organiser un débat public sur la problématique future et actuelle des transports le long de cet axe. Cette décision intervient à l'issue d'une consultation des parlementaires et des principales collectivités territoriales concernées (régions, départements, grandes agglomérations) organisée à l'initiative du ministre de l'équipement entre octobre 2004 et mars 2005. L'organisation d'un débat public permettra à l'ensemble des acteurs concernés de faire part de leurs contributions afin d'éclairer les pouvoirs publics sur les choix à effectuer en matière de politique des transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien, notamment en termes d'intermodalité.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62312

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3632

Réponse publiée le : 1er novembre 2005, page 10227